

LES RIGUEURS DU CARÊME

L'hiver 1763 avec ses températures particulièrement basses¹ a été suivi d'un printemps très froid. Conscient de la rigueur de la saison et de la rareté de certains aliments ordinaires, l'évêque de Mâcon a permis un ajustement des règles d'abstinence qu'il est convenu d'observer durant le carême et ses quarante jours de réflexion et de prières qui préparent à la mort et à la résurrection du Christ. Le mandement qui devra être publié, affiché et lu aux prônes des messes paroissiales, précise qu'*il sera permis de manger du beurre, des œufs et du fromage pendant le carême prochain. Les œufs et le fromage jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement. Étant bien entendu que ne sont pas compris dans cette permission les communautés religieuses d'hommes plus particulièrement voués à la pénitence qui auront besoin d'une permission particulière si le cas y échet.*

Le prélat explicite que *le jeûne ne doit pas être un jeûne imposteur ni un masque d'abstinence qui aurait pour conséquence de changer la mortification en volupté.* Il souligne que *ce n'est que par de pénibles efforts que sera brisé le sceau du sépulcre des habitudes invétérées de ses ouailles.* Il rappelle que *la loi du jeûne est une obligation dont l'Église tempère la rigueur en fonction de la faiblesse de ses brebis et de la difficulté des temps en permettant quand elle le juge utile et nécessaire une plus grande variété d'aliments.* Les vicaires généraux Mignot de Bussy et Sigorgne assistés de Deray, le pro-secrétaire de l'évêque ont donné ce mandement à Mâcon le 26 janvier, laissant le temps nécessaire à sa promulgation afin qu'il soit appliqué le moment venu dans toute son étendue. Nous pouvons faire confiance à l'observance de Basset, le curé de Jullié, qui en a collé une copie dans le registre paroissial, pour avoir lu aux prônes de ses messes cet aménagement des rigueurs du carême.

Après avoir suivi des études à la Sorbonne, Pierre Sigorgne est fait prêtre et se voit attribuer une chaire de philosophie au collège du Plessis à Paris. Il est nommé vicaire général par l'évêque de Mâcon Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras peu après que l'Université de Paris l'ait fait nommé membre du chapitre cathédral de Saint Vincent de Mâcon le 19 juin 1750. Pendant la Révolution, il sera incarcéré quelques jours en 1792 puis de nouveau pendant onze mois en 1793 durant lesquels ses biens furent mis sous séquestre. Il s'était rendu célèbre en prononçant l'oraison funèbre du Dauphin² et celle de Louis XV. Il fut l'un des trente deux premiers membres de l'académie de Mâcon dont une rue s'honore de

1 La Seine a gelé a gelé à Paris où il a fait – 24°C en janvier 1763.

2 Le fils aîné de Louis XV, le père de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X décède le 20 décembre 1765 à Fontainebleau.

porter le nom. Gabriel-François Moreau qui succédera à Mgr de Valras dans le courant de 1763 jusqu'en 1790 sera le dernier évêque de Mâcon.

Grand archidiacre de l'évêque, Aimé-Ange Mignot de Bussy est à l'origine des réparations qui furent opérés en 1756 sur l'église Saint Pierre de Mâcon pour un coût de plus de 23 000 livres. Son aïeul avait acheté au début du XVIII^e siècle le très bel immeuble Renaissance situé au 523 de la rue nationale à Villefranche où dormit Louis XIV la veille de son arrivée à Lyon afin que lui soit présentée sa cousine, Marguerite Yolande de Savoie³, en vue de lui passer la bague au doigt. Son père Jacques François Marie Mignot de Bussy⁴, sans doute le plus connu de la famille, fut lieutenant général civil et criminel au bailliage de Beaujolais à Villefranche. Décédé en 1739, il est inhumé dans l'église Notre Dame des Marais. Mais celui qui retient notre attention pour sa proximité géographique est le frère de l'archidiacre Louis, capitaine au régiment d'Enghein, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis et propriétaire terrien à Chénas. Son épouse Antoinette de Bussière apporte en 1750 le château du Chatelard à Lancié dans la corbeille des jeunes mariés. Dans sa titulature, il est dit : chevalier, seigneur de Bussy, Montchervet et du Chatelard. Il est décédé à Lancié le 19 septembre 1776 et fut enseveli dans sa chapelle de l'église de la paroisse.

Attestant de l'accroissement des volumes de vin produits et de la prospérité qui en résulte, Louis Mignot vient de construire un nouveau tinailler attenant à l'ancien dans le domaine qu'il possède à Chénas nouvellement acquis de Charles de la Blanche, seigneur de Montaulieu à Ouroux. Le 11 décembre 1753, Alexis Blondel, l'un des vigneron de son domaine se prévaut d'un bail perpétuel passé le 22 septembre 1696 par l'ancien propriétaire avec Jean Blondel, son aïeul. Bail qui lui assure l'usage d'une cuve et d'un pressoir dans l'ancien cuvier. Il désire que lui en soit maintenu l'usage perpétuel malgré leur déplacement dans le nouveau cuvage et que, dans le cas où les autres vigneron casseraient le pressoir, les réparations demeurerait à la charge de Mignot. Le sujet est d'importance - on parle ici de matériel indispensable à la vinification - et l'acte est passé devant André Caillot le notaire de Jullié qui a fait spécialement le déplacement à Lancié.

3 Dont la mère, Christine de Savoie, fille de Henri IV est la sœur de Louis XIII.

4 Celui-là même qui, le 22 octobre 1722, offrit sa médiation lors de la mise à plat des différents financiers entre George Antoine Charrier et son oncle, le prieur de la Salle.